



Règlement des courses organisées par le Team Vertigo

Description générale

Le Team Vertigo organise (ou co-organise) plusieurs épreuves de course à pied au cours de l'année :

- Les Relais de l'Amitié
- Les Foulées du Pont d'Amour
- La Corrida del Pintecoute
- Les Parcs en Balade
- L'ErbiRun Tee
- Les 20km Vincent Rousseau – Mémorial Georges Descamps

La participation à ces courses est ouverte à toute personne, inscrite dans un club, dans une ligue ou non. Le coureur certifie néanmoins être médicalement apte à la course à pied en compétition.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscription

Pour prendre le départ, le coureur doit s'acquitter du droit d'inscription dont le prix est défini en fonction de l'épreuve, de la distance à parcourir et de la date d'inscription. L'inscription est non-remboursable.

Les inscriptions aux courses adultes peuvent s'effectuer en ligne dans les semaines qui précèdent l'épreuve. Les liens permettant d'accéder aux formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site www.teamvertigo.be.

Le Team Vertigo se réserve le droit de ne pas organiser d'inscription le jour de l'épreuve. Si toutefois des inscriptions du jour sont proposées, le coureur doit se présenter à la table d'inscription au plus tard 15 min avant le départ de la course.

Classement

Le classement est établi sur base d'un chronométrage électronique. Le coureur doit impérativement porter son dossard non plié et de manière visible sur la poitrine ou sur le ventre.

Le coureur s'engage à remettre son dossard à l'organisateur à l'arrivée.

Afin d'être classé, le coureur doit rallier l'arrivée dans un temps limite calculé sur base d'une allure de 7'30"/km (soit 8km/h).

Les catégories d'âges sont disponibles au secrétariat de la course le jour de l'épreuve. Toute fraude sur l'année de naissance et le non respect du parcours (départ, tracé, ...) verra le coureur exclu du classement et de la tombola.

Les classements des courses seront affichés sur le site d'organisation à l'issue de l'épreuve. Toute réclamation doit être effectuée avant la remise des prix.

La remise des prix se déroule après la fin de l'épreuve. Pour prétendre à recevoir son prix, le coureur doit impérativement être présent sur le podium lors de celle-ci.

Responsabilité

Le coureur participe à l'épreuve sous son entière responsabilité. Le coureur mineur court sous la responsabilité de ses parents ou tuteur.

Le Team Vertigo décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'objet sur le site de la course.

Lors de l'épreuve, le coureur veillera à respecter les consignes des membres de l'organisation présents sur le parcours. Le code de la route reste d'application et chaque participant est tenu de le respecter.

Le coureur veillera à ne pas jeter de déchet sur le parcours ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet après chaque ravitaillement. Afin de préserver certaines zones sensibles du parcours, il est interdit de sortir du tracé des circuits et d'emprunter le parcours au-delà du jour de la manifestation lors des Parcs en Balade.

Le Team Vertigo se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ voire annuler une épreuve si une raison impérieuse se présentait.

En cas d'annulation de l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation. Toutefois, il sera automatiquement inscrit pour l'édition suivante de la même épreuve.

L'organisateur pourra déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales ou de sécurité.

L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises à l'occasion des épreuves adultes et enfants, le cas échéant, dans le but de promouvoir ses organisations futures.

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.